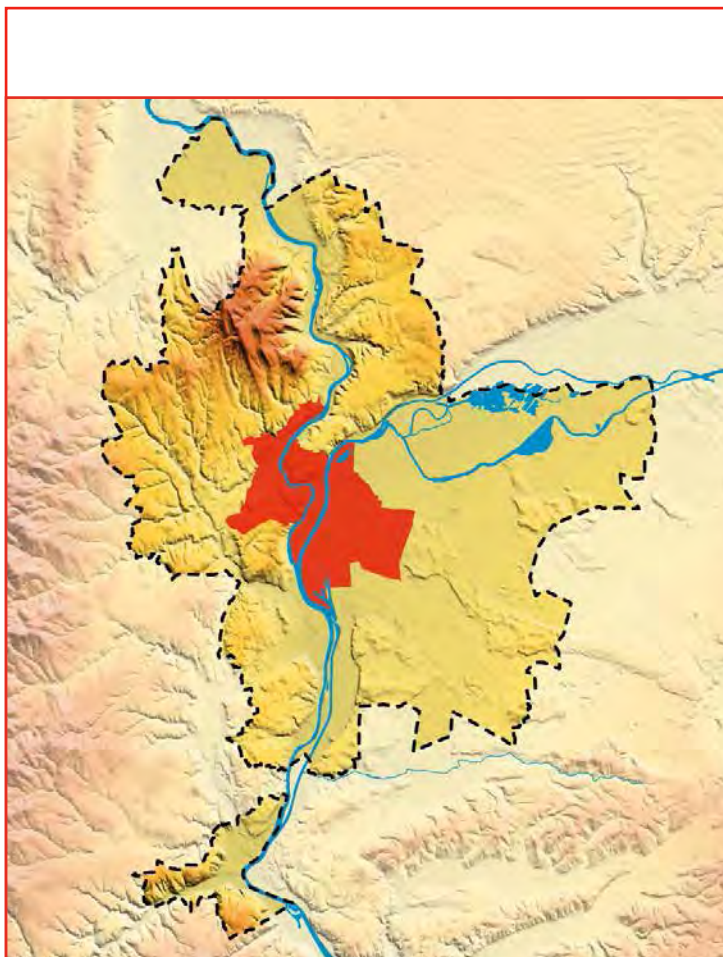


**GRAND LYON**  
communauté urbaine

*Délégation Générale au Développement Urbain  
Territoires et Planification*

# **PLAN LOCAL D'URBANISME**



**LYON**

**CAHIER COMMUNAL**

**Rapport de présentation**

**Projet d'aménagement et  
de développement durable**

**Orientations d'aménagement**

**MODIFICATION N°11  
2015**

**Agence** d'urbanisme  
pour le développement  
de l'agglomération lyonnaise



## Rapport de présentation

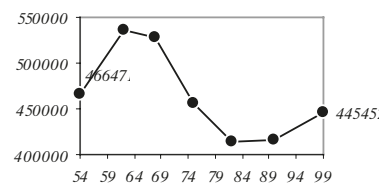
### La commune en quelques chiffres

• <b>Superficie de la commune :</b> soit en % de la superficie du Grand Lyon	4798 ha 9,8 %
• <b>Logements : nombre total</b> résidences principales part collectifs part individuels part de logements sociaux	251279 216157 94,5 % 5,5 % 18 %
• <b>Emplois :</b> actifs taux d'emplois	252620 210301 1,2
• <b>Population :</b> nombre d'habitants part de moins de 20 ans part de plus de 60 ans taille des ménages (nombre de personnes)	445452 21 % 19 % 2
• <b>Construction neuve :</b> rythme de la construction (moyenne de logements par an de 1995 à 2004) soit en % du Grand Lyon	2790,4 45 %

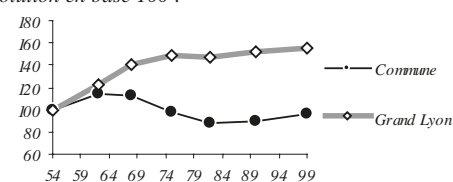
### Evolution de la population :

> Taux d'évolution annuelle entre 1990 et 1999 : 0,78 %  
(Communauté urbaine : 0,32 %)

> Evolution en valeur absolue :



> Evolution en base 100 :

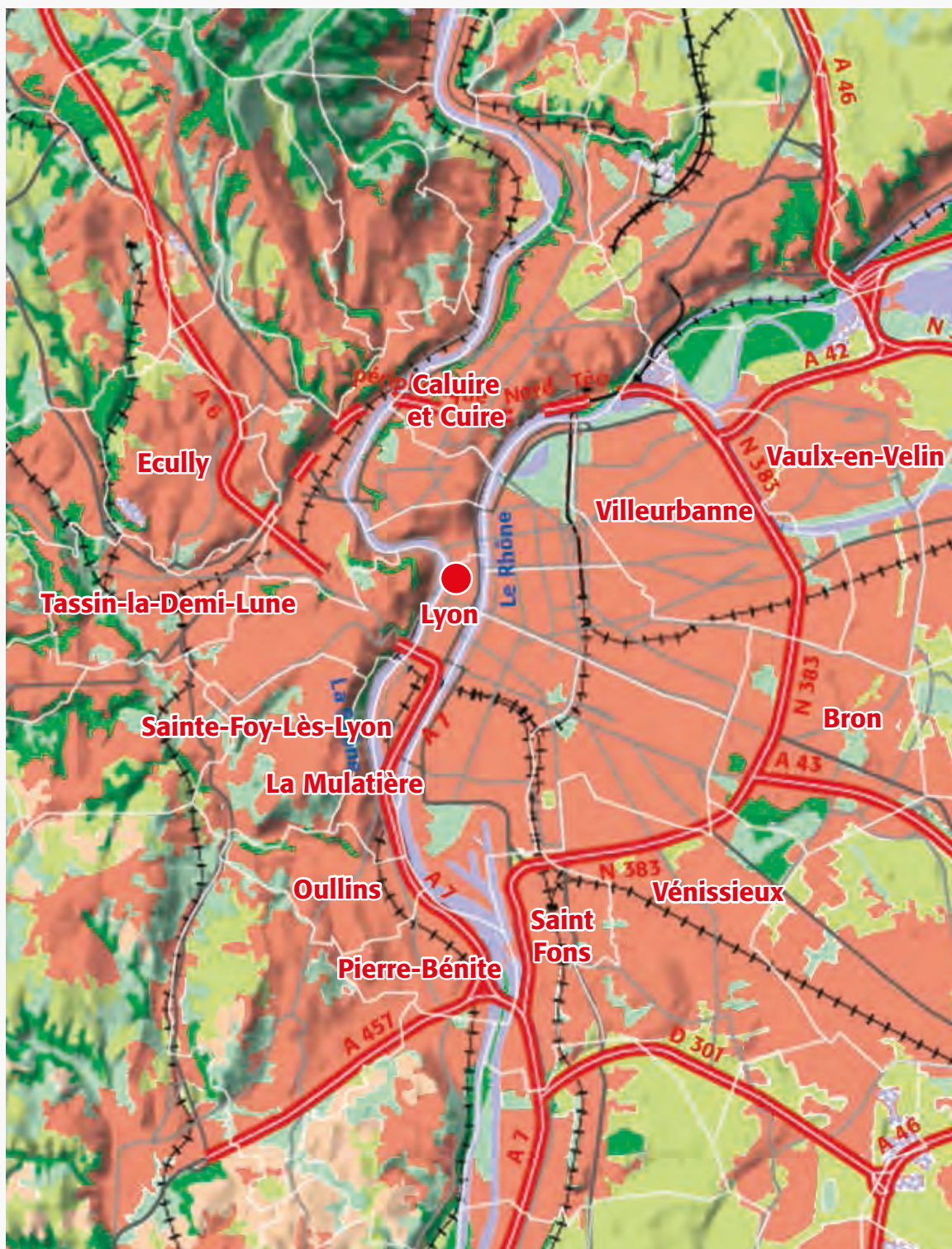


## La commune dans son environnement

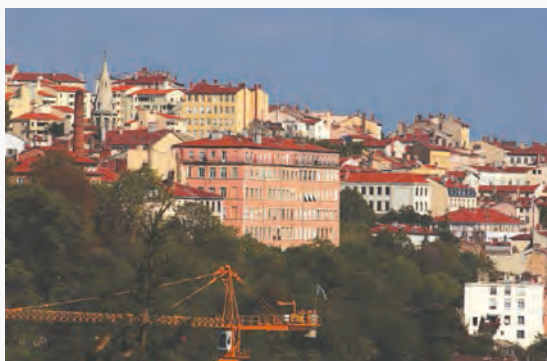
Cœur de l'agglomération dont elle accueille aujourd'hui un tiers de la population, Lyon présente à la fois une identité spécifique, liée au caractère du noyau historique de la cité, et de nombreuses similitudes avec les territoires limitrophes, à l'origine d'enjeux partagés.

- > A l'est des voies ferrées jusqu'au boulevard périphérique, les territoires de Lyon et Villeurbanne présentent de grandes parentés morphologiques : ils constituent une entité urbaine relativement homogène, le « croissant est », qui connaît un fort renouvellement urbain depuis une quinzaine d'années. Ce territoire apparaît de fait à l'articulation entre l'hypercentre de l'agglomération, très attractif, et le territoire de la « première couronne est » couvrant les communes implantées au-delà du boulevard périphérique, aujourd'hui en panne d'attractivité.
- > Aux portes d'entrées nord, sud et nord-ouest de la ville, les sites de grand projet, identifiés par le schéma directeur de l'agglomération lyonnaise au titre d'enjeux majeurs pour le développement métropolitain, couvrent les zones de contacts avec plusieurs communes :
  - la Porte du Rhône (Cité Internationale) avec Villeurbanne et Caluire-et-Cuire,
  - la Porte du Sud (Confluent, Gerland) avec Oullins, la Mulatière et Pierre-Bénite,
  - la Porte Nord-Ouest (Vaise, la Duchère) avec Tassin-la-Demi-Lune, Ecully, Champagne-au-Mont-d'Or.
- > Enfin, plusieurs parties du territoire lyonnais participent à des entités géographiques très largement étendues sur les communes voisines :
  - le 4ème arrondissement, balcon du plateau de Caluire-et-Cuire surplombant la Presqu'Île,
  - le plateau du 5ème arrondissement, marche des communes de l'ouest lyonnais,
  - l'extrémité nord du 9ème arrondissement (Saint-Rambert et l'Île Barbe), proue du Val de Saône.





## Rapport de présentation

***La commune et ses enjeux***

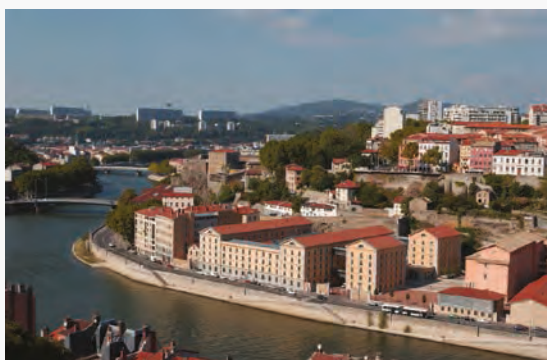
Lyon est la troisième ville française avec plus de 445 000 habitants recensés en 1999 (soit une augmentation de 7,2 % depuis 1990). Elle accueille avec Villeurbanne la moitié de la population du Grand Lyon.

Etendue sur 4 797 hectares, Lyon se compose de 9 arrondissements qui couvrent une géographie particulièrement variée. Lyon bénéficie en effet d'un site géographique exceptionnel lié aux contrastes créés par la rencontre du Rhône et de la Saône s'unissant au pied d'un relief marqué. Cette géographie particulière, à l'origine de paysages remarquables (paysages urbains mais aussi naturels), a fortement influencé l'occupation humaine et, par conséquent, la définition des grands sites de la ville.



Entre Rhône et Saône, la Presqu'île abrite le cœur de la ville depuis le Moyen-Age. Elle s'agrandit dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle suite au rattachement de l'île Mognat. Elle accueille aujourd'hui la plupart des fonctions centrales de la ville, et suscite encore les initiatives urbanistiques sur sa partie sud, objet d'un projet important de requalification.

Le Val de Saône, très étroit dans sa partie lyonnaise, s'élargit à peine en rive droite pour laisser place au pied de Fourvière, à une bande de 25 hectares qui abrite le Vieux Lyon. Occupé par les hommes depuis l'Antiquité, ce quartier constitue un ensemble urbain remarquable.



La colline de Fourvière, rebord de l'extrémité orientale du plateau lyonnais (accueillant les quartiers anciens de Saint-Just et Saint-Irénée, l'ancien bourg du Point du Jour) fait face à la colline de la Croix Rousse, extrémité sud du plateau de la Dombes s'achevant par des pentes relativement fortes (quartier canut ou pentes boisées) par delà le défilé profond du quai Pierre Scize.

Plus au nord, l'élargissement de la Saône s'accroît pour créer la plaine ou cuvette de Vaise, ancien faubourg industriel, en phase de recomposition. A l'extrémité du plateau dominant Vaise, le quartier de la Duchère, urbanisé depuis les années 60 sous forme de tours et barres de grandes hauteurs, marque fortement ce paysage du Val de Saône. Plus au nord, l'île Barbe et Saint-Rambert ponctuent le paysage d'eau de la rivière.



A l'est du Rhône, le paysage s'ouvre sur la plaine de l'Est et couvre tous les secteurs porteurs de l'urbanisation de la ville des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Ce territoire offre une diversité de quartiers assez distincts. La « rive gauche classique » (du Rhône aux voies ferrées) accueille une urbanisation essentiellement développée après 1856 (date de l'endiguement du Rhône) selon une trame régulière en damier, lors d'opérations de rénovation engagées dans les années 60, et a vu s'implanter dans les années 70 le centre tertiaire moderne de Part-Dieu. A l'est des voies ferrées, la plaine s'est urbanisée autour de faubourgs ou anciens hameaux développés au XIX<sup>e</sup> siècle avec l'industrialisation, ou de centres de quartiers constitués au XX<sup>e</sup> siècle sous l'impulsion de volonté politique forte (quartier des Etats-Unis, quartier du Bachut) ; l'urbanisation « moderne » des années 60 et 70 (faite de grands collectifs et de barres) a fortement marqué les secteurs les plus « périphériques », au sud-est de la ville.

La mise en perspective des enjeux du territoire de Lyon, au regard des trois grandes orientations du P.L.U. communautaire, permet de spécifier le rôle de la ville-centre dans le développement du Grand Lyon.

- > Le site géographique, les paysages urbains et naturels exceptionnels dont bénéficie la ville de Lyon ont eu leurs rôles dans le classement de Lyon par l'U.N.E.S.C.O., au titre du patrimoine mondial de l'humanité. **Ce site géographique remarquable mérite d'être révélé.**
- > Grâce à une natalité importante, Lyon a connu une forte croissance démographique entre 1990 et 1999 (7,2 %). De fait, malgré cette croissance, on constate un mouvement de population depuis la ville-centre vers les communes situées à l'extérieur du territoire communautaire, alimentant un phénomène d'étalement urbain périphérique. Le Grand Lyon s'est fixé pour objectif de limiter ce mouvement en confortant et en renouvelant le cœur de l'agglomération : au travers des grands projets de restructuration urbaine (Gerland, Confluence, Vaise), dans la requalification des sites de grands ensembles (La Duchère), mais aussi par l'évolution régulière et diffuse des tissus déjà constitués.

### **Le renouvellement et le renforcement de Lyon contribuent ainsi à limiter l'étalement urbain.**

- > Afin de renforcer son attractivité, la ville-centre doit être toujours plus agréable à vivre, se renouveler pour offrir les conditions d'un logement confortable et moderne accessible à tous, tout en respectant les identités et le patrimoine des quartiers. Cet objectif doit être combiné avec la volonté de renforcer le dynamisme économique, propre à l'hypercentre d'une métropole de plus d'un million d'habitants. **Ainsi, il s'agit de concilier, en les équilibrant, des fonctionnalités plurielles, et de développer un cadre de vie de qualité, en s'appuyant sur la mise en valeur de l'identité des quartiers, pour une ville à l'échelle humaine.**
- > Au service de cette attractivité, la politique des transports collectifs lyonnais a profondément changé les habitudes de déplacements au sein de l'agglomération. Après les prolongements du métro jusqu'à Vaise et Gerland, la création du tramway entre Perrache, la Doua, la Porte des Alpes et Saint-Priest, le tramway est en cours de prolongement, au sud de Perrache, vers le Confluent. Aujourd'hui, le développement du réseau de transports collectifs vise l'amélioration des liens entre la ville-centre et les communes de la première couronne. Les transports collectifs et les modes de déplacements « doux » (marche, deux-roues, roller) constituent deux axes prioritaires de la politique communautaire, **dans l'objectif de promouvoir les alternatives à l'usage de la voiture en ville, et de renforcer l'accessibilité des quartiers.**
- > Riche d'une tradition économique et industrielle, l'agglomération affirme sa position stratégique au carrefour de l'Europe occidentale, et au sein du grand réseau des capitales européennes. Au cœur de ce rayonnement international, **Lyon souhaite développer ses pôles économiques d'excellence et les sites majeurs de développement, mais également favoriser l'équilibre entre les fonctions économiques, notamment commerciales, et résidentielles, au sein des tissus urbains.**

\* \* \*

## Rapport de présentation

### Constat



#### **Une trame verte d'agglomération composée autour de deux fleuves.**

Les deux fleuves et leurs vallées ont influé de tout temps sur le développement de l'agglomération. Le relief prononcé du site a préservé de grandes entités paysagères qui assurent, encore aujourd'hui, la liaison entre ville centre et grands espaces naturels de périphérie.

La vallée du Rhône affirme une continuité de loisirs verts entre le parc de Miribel au nord, la Feyssine et le centre-ville ; plus au sud, la valorisation écologique et environnementale des berges du fleuve est engagée en aval de la ville, à partir d'Irigny.

La coulée verte de la Saône relie la ville avec les sites naturels et les bourgs du val de Saône.

Les balmes qui dominent la Saône et le Rhône sont constitutives de la silhouette de l'agglomération, et raccrochent la ville dense aux grands paysages qui l'entourent : Monts d'Or, ouest lyonnais et Dombes.

**Cette géographie remarquable est intimement ancrée dans l'identité et le paysage de Lyon.**



#### **La force du site lyonnais est aussi source de contraintes :**

- > le Rhône et la Saône sont sujets à des crues qui peuvent toujours générer des risques de débordement des eaux. Les Plans de surfaces submersibles concernant les zones inondables des deux fleuves s'imposent au PLU. Ils sont actuellement en cours de mise à jour par les services de l'Etat ;
- > en terme de mouvements de terrains, l'instabilité des balmes reste une préoccupation permanente.

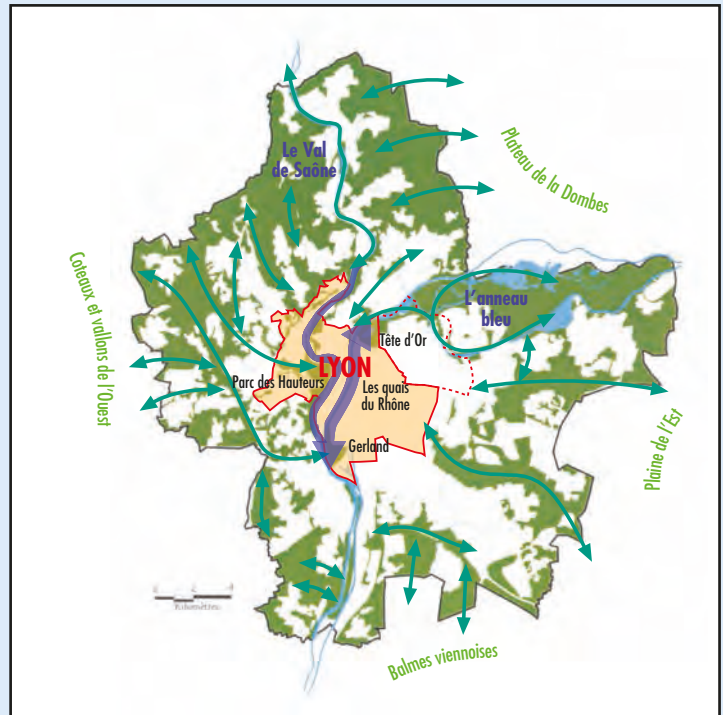
# Le projet d'aménagement et de développement durable : Objectifs généraux

## DÉVELOPPER LA VILLE DANS LE RESPECT DE SON ENVIRONNEMENT NATUREL

### 1 Révéler un site géographique remarquable, et en assumer les contraintes.

**Poursuivre la reconquête des berges des fleuves, préserver les balmes, et valoriser les continuités de promenade au sein de la ville.**

- > Aménager les berges du Rhône en rive gauche pour restituer une continuité de promenade sur 5 km entre le parc de la Tête d'Or et le parc de Gerland, à l'amont et à l'aval du fleuve ; redonner au site une vocation écologique pour privilégier un capital naturel exceptionnel au coeur de la ville, et privilégier les modes de déplacements doux (marche à pied, vélos et rollers).
- > Au sud de la Presqu'île, créer un parc des berges de Saône de 13,5 hectares jusqu'à la pointe du confluent, avec des liaisons à terme vers Gerland.
- > De part et d'autre de la Saône, organiser des continuités de promenades au travers du « parc des hauteurs » de Fourvière et des parcs, publics ou privés, de la Croix Rousse.



**Prendre en compte les risques naturels liés aux fleuves et au relief.**

- > Afficher les zones de risques.
- > Contraindre les constructions à des règles visant à ne pas aggraver le risque d'inondation.
- > Subordonner les autorisations de construire dans les zones susceptibles de mouvements de terrains à la fourniture de pièces techniques spécifiques pour expertise.

## Rapport de présentation

### Constat

Copyrights : Asylum/ Axyz pour Lyon Confluence



#### Les sites de grands projets

- > Au sein de la « Porte Sud », les sites du Confluent et de Gerland, étendus respectivement sur 150 et 600 hectares, disposent aujourd'hui de capacités considérables à moyen et long termes, liées au départ des industries. Ils font l'objet d'une stratégie publique fixée au travers de plans de référence et déclinée dans des opérations d'aménagement : Z.A.C. Lyon-Confluence, Bon Lait, Ampère...
- > Au Nord-Ouest, la requalification de Vaise bénéficie de l'ouverture du métro et du périphérique nord. Le Plan de référence de Vaise poursuit un objectif de mixité, il organise le développement autour du centre (Gorge de Loup, Gare, quartier de l'Industrie), et met en valeur les berges de Saône. Dans le même secteur, le Grand projet de ville de la Duchère vise à requalifier et renforcer le cœur de ce quartier, à améliorer les liaisons avec les pôles urbains et les quartiers mitoyens, à diversifier la population et donc les logements : réhabilitation et/ou démolition partielle de barres, constructions de maisons de ville et de petits collectifs, et revalorisation des collectifs existants.

- > Enfin, la « Porte du Rhône » connaît un développement important avec la réalisation de la Cité Internationale, du périphérique nord, de l'aménagement du boulevard Laurent-Bonnevay et du parc de la Feyssine. La programmation de la « salle 3000 », l'aménagement des quartiers Saint-Clair (Caluire), la restructuration de La Doua, et la future mise en œuvre d'une ligne forte de transport collectif entre la Cité Internationale et la Part-Dieu complètent l'aménagement de ce secteur.
- > En outre, la libération à plus long terme de grandes emprises urbaines, industrielles, hospitalières ou autres, va offrir des opportunités de projet qu'il faut anticiper dès aujourd'hui :
  - reconversion de l'hôpital Debrousse,
  - délocalisation des prisons Saint-Joseph et Saint-Paul, installées au sud de Perrache,
  - départ du Marché de Gros du Confluent vers Corbas, libération progressive des emprises ferroviaires et déclassement à terme de l'A6-A7 au sud de Perrache.
  - Evolution des tènements d'activités de la Mouche à Gerland.



#### Les quartiers constitués

Toute une partie de la ville, née du développement industriel du XIX<sup>e</sup> siècle, puis investie par la construction résidentielle à partir des années 60, a depuis une dizaine d'années connu un important développement démographique, avec la mutation de grands tènements d'activités et d'un bâti faubourien de qualité inégale. Aujourd'hui, ces tissus hétérogènes, situés principalement dans le « croissant est » entre voie ferrée et boulevard périphérique, et sur le plateau de la Croix Rousse, manquent d'une cohésion globale. L'évolution de ces secteurs mérite d'être accompagnée, afin d'optimiser les derniers terrains mutables, améliorer le cadre de vie, et mieux reconnaître une identité faubourienne.



## Le projet d'aménagement et de développement durable : Objectifs généraux

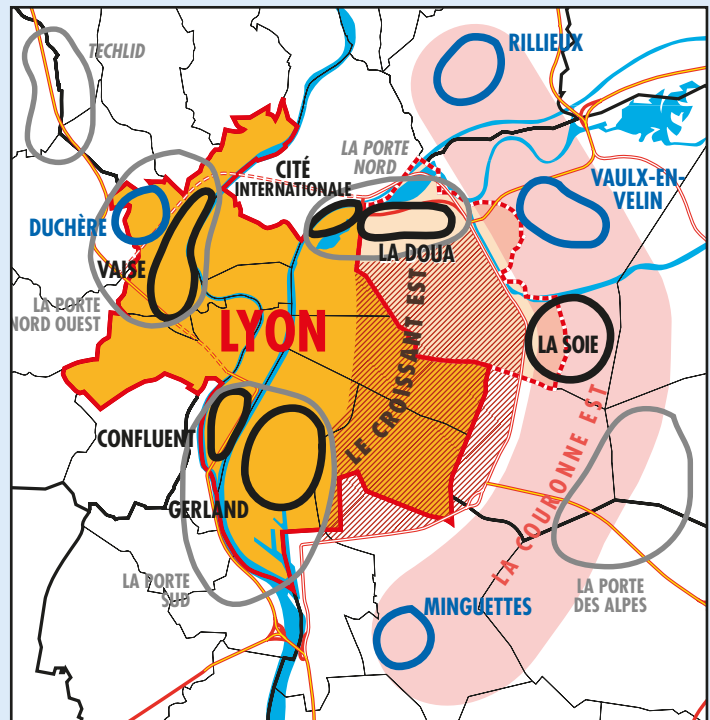
### 2 Conforter et renouveler le cœur de l'agglomération pour limiter l'étalement urbain.

#### > Poursuivre l'aménagement et la requalification des sites stratégiques de projet :

- les sites du Confluent et de Gerland, extension naturelle de la ville au sud de la voie ferrée, de part et d'autre du Rhône, au sein de la « Porte Sud »,
- le site de Vaise et le Grand projet de ville de la Duchère au nord-ouest,
- la Cité Internationale au sein de la « Porte du Rhône ».

#### > Fixer des mesures conservatoires préparant les projets à venir sur les grandes emprises potentielles de développement à plus long terme.


#### > Favoriser l'évolution des territoires constitués, tout particulièrement du croissant est, et développer leur attractivité par un encadrement qualitatif.



#### . Poursuivre l'aménagement et la requalification des sites stratégiques :

- les grands sites stratégiques : 
- les grands secteurs d'opérations : 
- les Grands Projets de Ville : 

#### . Développer l'attractivité :

- du "croissant EST" : 
- et de la "couronne EST" : 

## Rapport de présentation

### Constat



#### Les centralités

La multiplicité des centres organise une véritable armature pour le développement de l'agglomération. Ceux-ci se caractérisent par la présence d'activités commerciales et de service, une vocation résidentielle, et un tissu souvent ancien témoignant d'un fort enracinement dans l'histoire de la cité. A Lyon, on distingue l'hypercentre et les centres de quartiers.

#### L'hypercentre de Lyon :

Le Vieux-Lyon présente des enjeux touristiques découlant de sa qualité patrimoniale.

La Presqu'île, siège d'équipements phares et de services de niveau d'agglomération, présente également une dimension historique remarquable.

La rive gauche héritée des plans d'urbanisme « en damier » des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles présente une dominante résidentielle, mais accueille aussi tertiaire et commerces.

La Part-Dieu s'affirme, depuis sa création dans les années 70, comme un grand centre contemporain d'affaires et de commerce, et un pôle intermodal majeur de déplacements.

#### Les centres de quartiers :

Les centres de la Guillotière, de la Croix Rousse, de Vaise, de Gerland Sud, puis de Monplaisir et du Bachut, constituent des pôles commerciaux relais de l'hypercentre pour la ville. Ils sont porteurs d'identités locales fortes. En outre, les seize centres de quartier de Lyon forment un réseau de sociabilité et de proximité, et agissent comme de véritables points de repère.

#### Le patrimoine d'intérêt local et la variété des paysages urbains.

Au-delà du patrimoine recensé au titre des Monuments historiques, et des centres de quartiers déjà protégés, la notion de patrimoine comprend également un patrimoine « ordinaire », composé d'ensembles urbains (faubourgs, cités jardins, quartiers de pavillons, ensembles industriels...) et de constructions ponctuelles, ancrés dans l'identité des lieux de tous les jours, et porteurs de la mémoire collective. Ces lieux significatifs, voire symboliques, qui témoignent aussi de la diversité sociale, sont des facteurs majeurs de cohésion urbaine, d'enracinement des habitants.

Le patrimoine d'intérêt local ne doit pas être appréhendé dans une vision conservatrice voire passiviste de la ville, mais dans une vision dynamique et novatrice, intégrée dans le processus de construction permanente de la ville et s'inscrivant dans un objectif plus large de qualité urbaine.

Une démarche de sensibilisation a été ainsi mise en place pour favoriser la prise en compte et la valorisation du patrimoine bâti à travers les projets contemporains afin de les inscrire dans une logique de stratification raisonnée de la ville. Cette démarche a consisté à repérer en priorité le patrimoine d'intérêt local fragile au regard de la mutabilité des secteurs et à définir les caractéristiques à préserver dans le cadre de nouveaux projets afin de mieux encadrer les permis de démolir et de construire. Les 3<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements, qui connaissent un fort renouvellement urbain, sont les premiers secteurs soumis à cette démarche.

Plus largement, la ville est aussi constituée d'une diversité de paysages urbains et de quartiers, avec laquelle il faut composer en bonne intelligence.



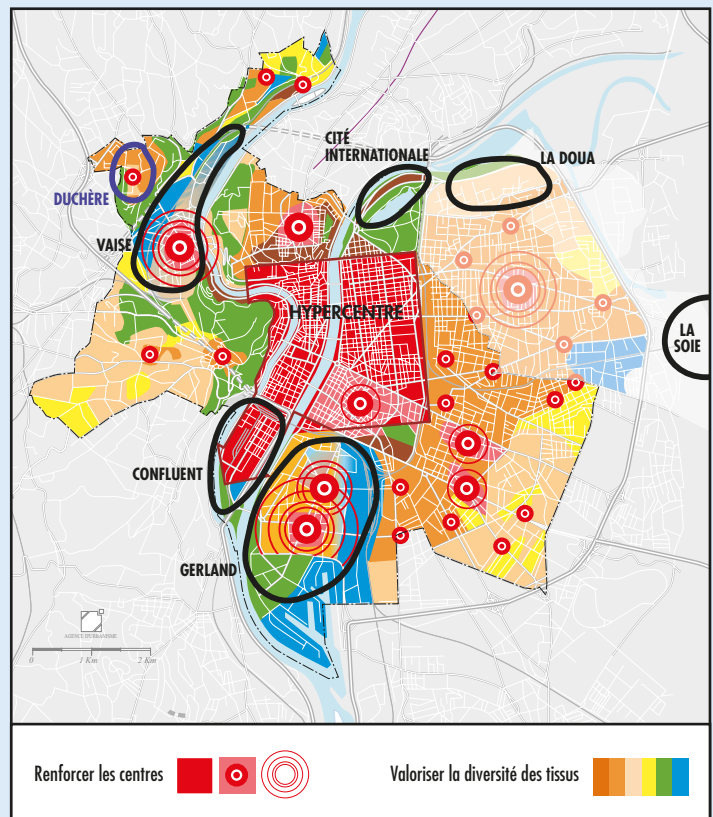
# Le projet d'aménagement et de développement durable : Objectifs généraux

## RENFORCER LA COHÉSION ET LA MIXITÉ SOCIALE

### 1 Développer un cadre de vie de qualité pour une ville à l'échelle humaine.

**Renforcer l'hypercentre de Lyon, lieu attractif pour toute l'agglomération, et les centres de quartiers, lieux de proximité.**

- > Renforcer les fonctions d'animation de l'hypercentre : rayonnement culturel, activités tertiaires, activités commerciales et touristiques, centre d'affaires et administratif.
- > Préserver l'identité patrimoniale des quartiers de l'hypercentre : le patrimoine urbain du centre historique de Lyon (Vieux Lyon et quais de Saône, Presqu'île et pentes de la Croix Rousse), les quartiers classiques de la rive gauche, l'urbanisme moderne de la Part-Dieu.
- > Conforter l'attractivité résidentielle dans l'hypercentre : amélioration de l'habitat, protection des commerces et services de proximité, gestion du stationnement résidentiel.
- > Terminer l'aménagement de la Part-Dieu, et mieux l'intégrer à la cité par la requalification de ses espaces publics.
- > Poursuivre l'extension de l'hypercentre au sud de Perrache dans le cadre du projet « Lyon-Confluence ».
- > Apporter une attention particulière aux centres de quartiers en termes de formes urbaines et de valeur identitaire ; renforcer leur dynamisme commercial, en distinguant les centralités intermédiaires destinées à évoluer vers des pôles majeurs (Croix Rousse, Vaise), les autres pôles-relais de l'hypercentre (Guillotière, Gerland-Sud, Monplaisir et le Bachut), et les centres de proximité.
- > Développer les centres de Gerland et Vaise, au cœur des dynamiques de grands projets.



**Valoriser le patrimoine d'intérêt local et la diversité des tissus.**

- > Constituer un repérage argumenté du patrimoine d'intérêt local en distinguant :
  - les éléments bâtis ponctuels à préserver en raison de leur qualité architecturale et urbaine, de leur valeur de mémoire collective ou de leur situation stratégique
  - et les périmètres d'intérêt patrimonial, couvrant des ensembles bâtis significatifs dont les caractéristiques à préserver, donc à prendre en compte dans les nouveaux projets de construction, sont explicitées dans une « Orientation d'Aménagement » spécifique.
- > Articuler la prise en compte de l'existant et la créativité dans les projets à toutes les échelles de mutation urbaine.
- > Promouvoir la qualité urbaine par la prise en compte accrue de la diversité des tissus dans les projets de construction, pour nourrir la variété des paysages urbains.



## Rapport de présentation

### Constat



#### Le parc de logements.

La construction neuve est réalisée essentiellement sous forme de collectifs. En produisant plus de logements privés dans les secteurs déficitaires en terme de logements sociaux, et en concentrant la production sociale sur les secteurs déjà largement pourvus, elle tend à accentuer les déséquilibres existants au sein des quartiers.

Lyon est soumise à l'obligation de rééquilibrer son parc résidentiel par la loi « Solidarité et renouvellement urbain » de 2000. Le déficit de logements sociaux est de 5 560 logements (inventaire DDE 2001). Pour la première période triennale 2002-2004 du PLH (Programme Local de l'Habitat), la Ville de Lyon s'est engagée sur un objectif de réalisation de 1 200 logements sociaux afin d'une part de contribuer au rattrapage du déficit en la matière et d'autre part d'accompagner à hauteur de 20% la production immobilière

privée. Les arrondissements dont le taux de logements sociaux est inférieur à 20% contribueront de manière prioritaire à l'atteinte de ces objectifs. Enfin, pour les opérations de démolition envisagées sur la période 2002-2004, il conviendra de prévoir la reconstitution intégrale sur la commune des logements détruits en recherchant une implantation équilibrée entre les arrondissements. Compte tenu de l'analyse des demandes de logement social des ménages souhaitant être logés dans Lyon (source ODELOS 1/07/0221), la typologie des logements qui devront être produits devra se rapprocher de la répartition suivante : 11% de studios et « type 1 », 33% de « type 2 », 32% de « type 3 », 19% de « type 4 », 4% de « type 5 et plus » (Le Protocole habitat prévoit au moins un « type 5 et plus » par tranche de douze logements).

En outre, l'amélioration des logements existants est nécessaire afin d'éviter des situations de paupérisation et de stigmatisation d'ensembles résidentiels ou de quartiers entiers. Engagée depuis vingt ans, la rénovation du parc H.L.M. doit être poursuivie, notamment dans les quartiers les plus sensibles, notamment par des opérations de renouvellement (ensembles Jean-Jaurès, Mermoz, Bachut et la Duchère). Parallèlement, il apparaît utile de suivre l'évolution de certaines copropriétés des années 50 à 70, fragilisées par un vieillissement important. Enfin, des Opérations programmées d'amélioration de l'habitat sont engagées pour requalifier le parc privé ancien, occupé notamment par des catégories sociales modestes et des jeunes, et qui peut constituer un parc social de fait. A ce titre, la Croix Rousse et Moncey/Pasteur sont des secteurs prioritaires, avec 1 800 logements concernés par des O.P.A.H. d'ici 2007.

#### L'accueil des Gens du Voyage.

Le schéma Départemental d'accueil des Gens du Voyage prévoit la réalisation de deux aires sur les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> ou 8<sup>e</sup> arrondissements (une aire de séjour de 35 places, et une aire de passage de 25 places), et la réalisation d'une aire de passage dans les 5<sup>e</sup> ou 9<sup>e</sup> arrondissements (15 places). En application de ce schéma, l'aménagement d'une aire de séjour en limite du 7<sup>e</sup> arrondissement et de Saint-Fons fait l'objet d'un accord entre les deux villes. En outre, les familles sédentaires actuellement installées sur un terrain communal de la rue de Surville dans le 8<sup>e</sup> arrondissement doivent être relogées.

#### Les équipements de proximité.

L'amélioration et la diffusion des équipements publics au quotidien, petite enfance, écoles, équipements sportifs et socioculturels, contribuent fortement à l'attractivité des quartiers. De nombreuses actions sont engagées pour la réhabilitation de structures existantes, et pour de nouvelles constructions répondant aux besoins d'aujourd'hui. Au-delà, de nouvelles extensions et de nouveaux équipements doivent être prévus pour anticiper les besoins à moyen terme en lien avec les perspectives démographiques des quartiers (groupes scolaires et/ou équipements sportifs sur les secteurs Lyon-Confluence (2<sup>e</sup>), la Buire, Ferrandière (3<sup>e</sup>), Gerland (7<sup>e</sup>), Vaise et la Duchère (9<sup>e</sup>), notamment).

## Le projet d'aménagement et de développement durable : Objectifs généraux

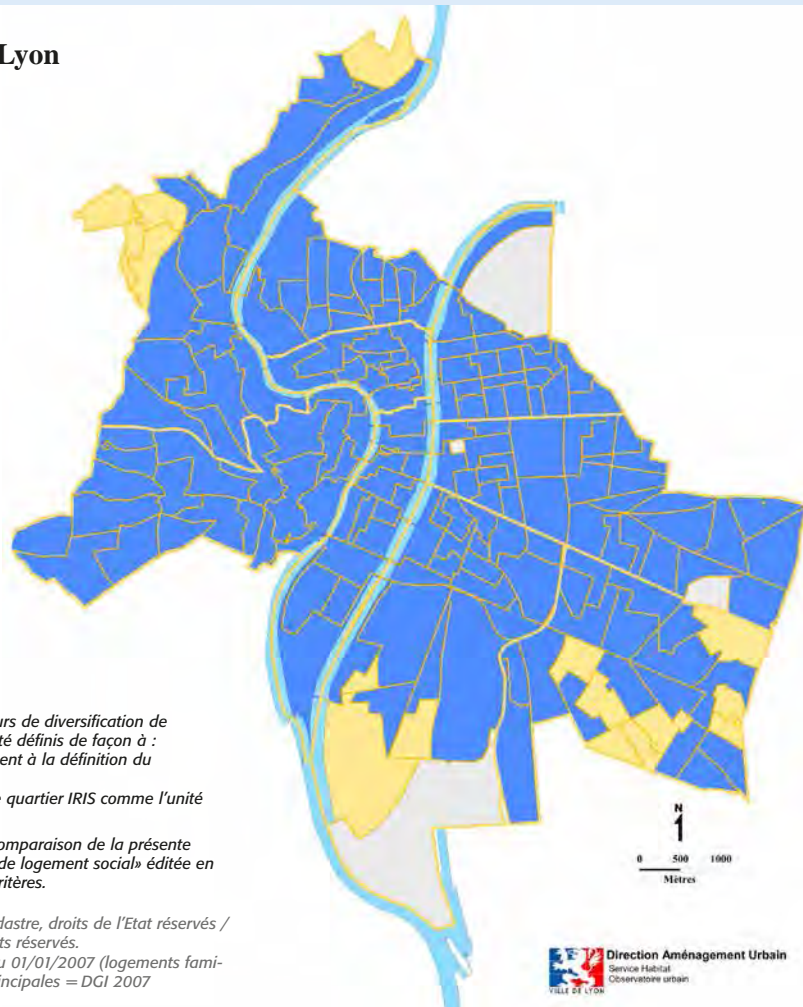
### Diversifier l'habitat et améliorer la proximité des services au quotidien.

- > Promouvoir un habitat accessible à tous et attractif en terme résidentiel (par la présence d'espaces verts, de cœurs d'îlots aérés).
- > Produire de nouveaux logements sociaux, tout particulièrement dans les arrondissements et les secteurs aujourd'hui les plus déficitaires, au travers d'opérations mixtes et/ou de petites tailles ; inscrire des réservations pour programmes de logements et des secteurs de mixité sociale, pour répondre aux besoins de logement social.
- > Proposer des alternatives aux formes classiques d'habitat collectif (maisons de ville, habitat individuel superposé, petits immeubles notamment en cœurs d'îlots) et inciter à la qualité architecturale et urbaine des nouvelles constructions.
- > Réserver les emplacements pour de nouveaux équipements et services de proximité.
- > Réaliser, en application du schéma départemental, deux aires de passage et une aire de séjour pour les gens du voyage.

### Diversification de l'habitat à Lyon

Cartographie au 1<sup>er</sup> janvier 2007

- Secteur où le logement social est à développer
- Secteur où le logement libre est à développer
- Limite d'arrondissement
- Limite d'Iris
- Iris non résidentiel



#### Précision méthodologique :

Les choix méthodologiques de définition des secteurs de diversification de l'habitat et de production de logement social ont été définis de façon à :  
 - intégrer les logements sociaux répondant strictement à la définition du logement social de la loi SRU,  
 - autoriser un suivi des évolutions en considérant le quartier IRIS comme l'unité de base non divisible.

Ceci a pour conséquence de ne pas permettre la comparaison de la présente carte avec celle des « zones prioritaires en matière de logement social » éditée en décembre 2001, qui ne répondait pas à ces deux critères.

Origine : Ville de Lyon-droits réservés / Origine Cadastre, droits de l'Etat réservés / Origine Communauté Urbaine de Lyon- S.U.R- droits réservés.

Sources : Logement social = DRE-Inventaire SRU au 01/01/2007 (logements familiaux, spécifiques et conventionnés), Résidences principales = DGI 2007

## Rapport de présentation

### Constat



#### Les quartiers composites.

Caractérisés par un bâti hétérogène qui manque de cohésion globale, bénéficiant par ailleurs de la proximité de l'hypercentre et d'une bonne desserte par les transports collectifs, les quartiers composites, et tout particulièrement le territoire à l'est des voies ferrées ainsi qu'une partie du plateau croix-roussien, constituent un enjeu pour le développement de la ville dans leur capacité à recevoir sur les derniers terrains mutables un mode d'habiter complémentaire à celui du centre ville et de la périphérie, capable de créer la couture urbaine entre les différentes formes d'urbanisation. Le caractère hétérogène du bâti est issu de trois grandes périodes d'urbanisation.

- le développement industriel du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> siècle, à l'origine d'un paysage varié constitué par une diversité de formes et de fonctions, avec des rues fortement tenues par le bâti ou la présence ponctuelle du végétal, parfois ouvertes sur les cœurs d'îlots : bâti faubourien (petits immeubles de 3 à 4 niveaux, alignés le long des voies sur de petites parcelles), immeubles ordonnancés le long des grandes percées, tènements industriels (constructions de faible hauteur, alignées le long des voies sur des parcelles de moyenne à grande dimension), ensembles collectifs (HBM) et pavillonnaires ;

- une première vague de construction résidentielle à partir des années 60 qui, en s'implantant en priorité sur des grands tènements industriels, a modifié la forme urbaine avec une nouvelle échelle de bâtis (volumes plus importants) implantés librement par rapport à la voie, favorisant la création d'espaces inégalement végétalisés le long de rues de moins en moins structurées ;

- une nouvelle vague de développement depuis une dizaine d'années qui a eu pour conséquence de remplir ce territoire et d'en banaliser le paysage, jusqu'alors varié et plus végétal, par la disparition récurrente des activités au profit de la vocation résidentielle, et par la densification continue le long des voies.



#### Le végétal et les espaces publics.

Après une phase de valorisation des grands espaces emblématiques et parallèlement à la valorisation des berges du Rhône, le Grand Lyon poursuit son action en faveur des espaces publics par la reconquête des voiries pénalisées par la forte présence automobile (quais Jaÿr à Vaise, autopont du Boulevard Pinel, rue Garibaldi, quai Lassagne), la restitution de l'espace au piéton, et l'embellissement du cadre de vie. Les espaces verts et le patrimoine végétal diffus, autres espaces de respiration, prolongent la trame verte d'agglomération jusqu'au cœur de la ville et participent à la qualité des paysages urbains.



## **Le projet d'aménagement et de développement durable : Objectifs généraux**

**Accompagner l'évolution des secteurs composites en favorisant, au travers d'une nouvelle écriture du règlement de la zone URM, des projets de qualité et innovants, bien intégrés à l'échelle de la rue et du quartier.**

> **Promouvoir une architecture et un urbanisme de qualité :**

- en sensibilisant la production architecturale à la prise en compte de trois enjeux principaux d'insertion paysagère : le rapport au ciel (qualité des épannelages, prise en compte de la ligne de ciel), le rapport d'échelle (référence aux rythmes et aux volumes bâtis de la rue et du quartier), et la qualité végétale (valeur d'usage des espaces libres, végétalisation des intérieurs d'îlots et lien avec la rue) ;
- en favorisant, par la discontinuité des constructions sur rue, l'ouverture visuelle de la rue sur les cœurs d'îlot (pour donner de l'épaisseur à l'espace public) ;
- en encadrant la constructibilité sans limiter la créativité, au moyen de règles destinées à inscrire la production architecturale dans un dialogue adapté à chaque situation.

> **Permettre un renouvellement de l'offre d'habitat en ville :**

- en favorisant la production d'un habitat innovant en termes de densité et de diversité, correspondant aux attentes des habitants en termes de confort de vie, d'indépendance et d'intimité.
- en privilégiant en cœur d'îlot la production d'un habitat varié dans un environnement paysagé de qualité : habitat collectif de moyenne hauteur, habitat intermédiaire (habitat groupé, accolé, maisons de ville ou collectifs individualisés) ou habitat individuel.

**Développer le végétal en ville et la qualité des espaces publics.**

- > **Poursuivre l'amélioration des espaces publics au service de la convivialité, de l'embellissement et de la lisibilité de la ville.**
- > **Compléter à terme le réseau des parcs publics : aménagement en cours de l'Esplanade du Dauphiné, créations de parcs sur le site du Château de Gerland (7<sup>e</sup>) et dans le site des Cressonnières à Vaise ; agrandissement du parc Bazin (3<sup>e</sup>) ; évolution de la caserne Sergent Blandan (7<sup>e</sup>).**
- > **Mieux protéger les boisements : grandes masses boisées, ambiances paysagères, arbres remarquables isolés, alignements remarquables sur espace public...**

## Rapport de présentation

### Constat



#### Les transports collectifs.

Plusieurs projets ou études visent à compléter la maille des transports collectifs sur et autour de la ville centre :

- aménagement à partir de 2007 de la ligne de tramway LEA-LESLYS sur l'ancien chemin de fer de l'Est lyonnais, entre la Part-Dieu, le Carré de Soie puis les communes de l'Est (pour LEA) et à terme l'aéroport de Saint-Exupéry (pour LESLYS),
- extension à l'étude du métro A de Laurent-Bonnevay au Carré de Soie,
- aménagement d'une ligne de trolleybus entre Saint-Paul, la Part-Dieu, Villeurbanne et Vaulx-en-Verin ; création d'une ligne de Transport en Commun en Site Propre entre la Part-Dieu, les Etats-Unis puis Vénissieux (tramway à l'étude entre l'avenue Berthelot et les Minguettes à Vénissieux, tracé et mode à l'étude entre la Part-Dieu et l'avenue Berthelot).

- prolongement à l'étude du métro de Gerland à Oullins vers le sud.
- création d'une ligne de trolleybus entre la Part-Dieu, la Cité Internationale, puis Caluire-et-Cuire et Rillieux vers le nord,
- plus forte connexion des transports interurbains (trains régionaux) avec le réseau urbain par la mise en place de lignes ferroviaires régionales transversales (« diamétrales »), traversant l'agglomération et desservant un plus grand nombre de pôles d'échanges avec le métro, le tramway, ou le trolleybus et les bus urbains.

#### Le maillage des voies urbaines :

La ville centre présente certaines carences, notamment dans les anciens secteurs industriels aujourd'hui sites de reconquête urbaine, ou du fait de grandes coupures physiques inscrites dans la géographie et l'histoire du territoire.

- Le bouclage du périphérique par le TOP (Tronçon ouest du périphérique) permettrait de relier directement l'A6 au nord et l'A7 au sud de la ville ; plusieurs options de bouclage au droit de Gerland restent évoquées. Pour l'Etat, le déclassement de l'A6-A7 dans Lyon est également conditionné par la réalisation du Contournement Ouest de Lyon, envisagé à long terme. Le déclassement de l'A6-A7 dans Lyon reste un objectif fort à terme dans la reconquête des fleuves et le projet de Lyon-Confluence.
- En outre, de nouveaux franchissements du fleuve sont envisagés à plus ou moins long terme :
  - création du pont Schuman sur la Saône entre Vaise et le 4<sup>e</sup> arrondissement, pour réorganiser les accès du tunnel de la Croix Rousse, et délester l'axe Marietton / Clemenceau.
  - à plus long terme, création de franchissements du Rhône entre le confluent et Gerland, en lien avec le déclassement de l'A6-A7, en rive droite.
  - à long terme également, création d'un tunnel sous la colline de l'Observance pour améliorer la desserte de Vaise, depuis la Saône.
- Enfin, le secteur du « Croissant Est » présente de grandes coupures physiques isolant certains quartiers et rendant difficiles les continuités d'itinéraires : le C.F.E.L. entre Lyon et Villeurbanne, la voie ferrée de la Mouche entre les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements. Il y a lieu de mettre en place une véritable trame d'itinéraires pour mieux relier les quartiers.

#### Les « modes doux » (marche, vélo, roller).

Complémentaires des transports collectifs en tant qu'alternative à la voiture pour les trajets courts, les modes doux sont une priorité du Plan des déplacements urbains communautaire.

En application du « Plan de développement des modes doux » du Grand Lyon, plusieurs axes sécurisés vont être créés, dont certains avec une vocation de loisirs, et lieront à terme le cœur de la ville aux grands sites naturels :

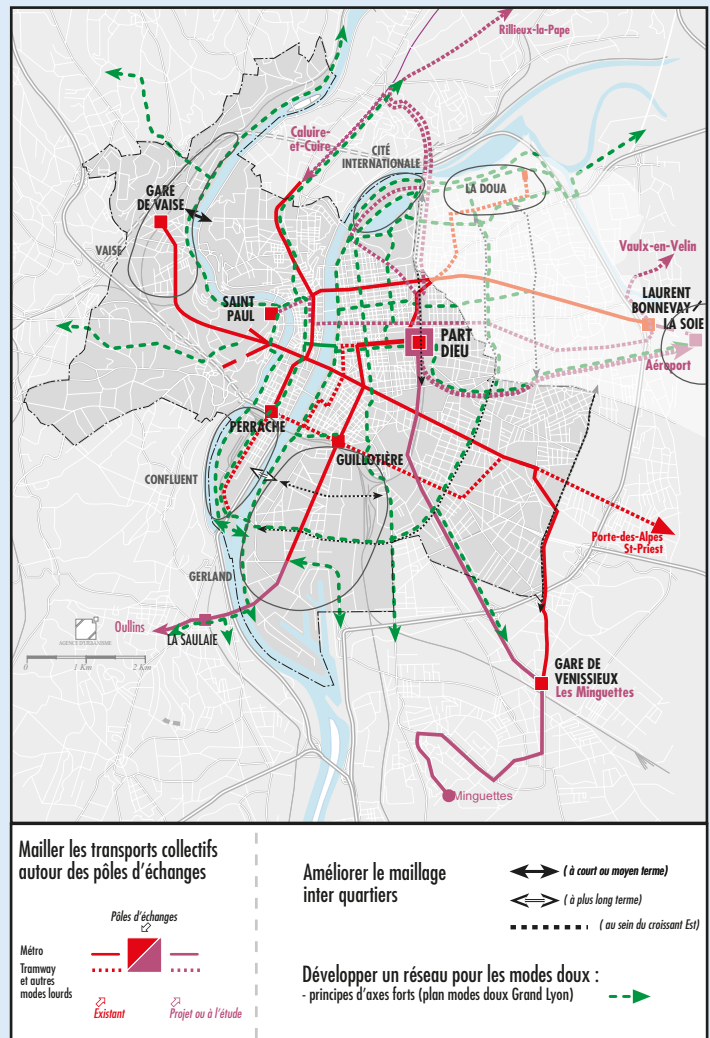
- > deux « axes forts » en site propre : de la Tête d'Or à Gerland dans le cadre de l'aménagement des berges du Rhône, et le long de LEA-LESLYS de la Part-Dieu vers le Carré de Soie ;
- > des « zones 30 » et des pistes cyclables : Presqu'île vers Part-Dieu, Presqu'île du nord au sud, Saint-Paul vers Vaise, et Part-Dieu vers Tête d'Or.

En outre, le Plan complète le réseau des pistes et bandes cyclables existantes, et veut redonner leur place aux piétons et deux-roues dans l'aménagement des rues.

# Le projet d'aménagement et de développement durable : Objectifs généraux

## 2 Renforcer l'accessibilité

- > Mieux relier la ville centre et les pôles urbains périphériques par le maillage des axes forts de transports collectifs :
  - desservir le Carré de Soie, les communes de l'Est lyonnais et l'aéroport Lyon Saint-Exupéry,
  - desservir la « Porte Sud » (secteur d'Oullins), le pôle hospitalier sud et les communes du sud-ouest,
  - ancrer à la Part-Dieu la Cité Internationale, la « Porte du Rhône » et les commune du nord.
- > Assurer l'insertion urbaine des nouveaux tracés de transports collectifs et des pôles d'échanges intermodaux, et anticiper leurs effets sur les dynamiques urbaines des quartiers riverains.
- > Améliorer le maillage des voies urbaines pour une meilleure desserte des sites de projets et des quartiers existants ; notamment prévoir de nouveaux franchissements des fleuves et consolider les itinéraires nord-sud du « croissant est » en réservant les emplacements nécessaires.
- > Développer un réseau d'axes sécurisés pour les « modes doux » (marche, vélo, roller).
- > Adapter la politique du stationnement au service de la complémentarité des modes : en imposant de limiter le stationnement pour les programmes de bureaux dans les secteurs bien desservis par les axes forts de transports en commun, et dans certains secteurs stratégiques de l'hypercentre (périmètre UNESCO, secteur de projet du Confluent, quartier d'affaires de la Part-Dieu), en réservant les emplacements pour de futurs parkings publics destinés pour partie aux résidents dans les secteurs déficitaires, en imposant la réalisation de stationnement pour les vélos dans les programmes neufs.





## Rapport de présentation

## Constat

**Le commerce**

Le P.L.U. a un rôle à jouer dans l'encadrement du commerce, compte tenu de son impact sur l'équilibre des fonctions urbaines au sein de la ville : en terme d'attractivité d'agglomération en ce qui concerne le commerce hypercentral, mais aussi en améliorant la qualité résidentielle des quartiers centraux en ce qui concerne le commerce de proximité. Il décline les orientations du « Schéma directeur d'urbanisme commercial 2004-2010 du Grand Lyon » (S.D.U.C.). Celui-ci a pour objectif d'équilibrer les centres marchands traditionnels et les grands pôles commerciaux périphériques.

**L'économie du tourisme, des loisirs et des affaires dans l'hypercentre.**

Le patrimoine urbain et paysager de Lyon, reconnu par l'U.N.E.S.C.O., est un moteur du rayonnement international de la métropole, en même temps qu'un puissant générateur économique. Le tourisme constitue un réel enjeu du développement économique.

La Part-Dieu, centre directionnel et d'affaires, regroupe de grandes administrations, des équipements phares, des sièges d'entreprises de niveau national. Déjà dynamisée par le TGV, la Part-Dieu confirme sa position de porte majeure d'entrée en ville avec la prochaine mise en service d'une liaison par tramway rapide la plaçant à 25 minutes de l'aéroport.

La Cité Internationale regroupe Palais des Congrès, Musée d'art contemporain, Hôtels de standing, Casino, et bientôt la « salle 3000 », et permet à l'agglomération

d'accéder au niveau des grandes métropoles européennes sur le marché international du tourisme d'affaires. Le projet Lyon-Confluence renforce l'attractivité de l'hypercentre en terme de loisirs culturels et marchands avec la programmation d'un grand musée, et d'un pôle de loisirs marchands.

**Les filières d'excellence dans les grands sites de reconquête urbaine et les grands pôles de service.**

Le pôle international des biotechnologies de Gerland offre désormais des fonctions diversifiées et attractives : pôle universitaire de pointe (Ecoles normales supérieures), recherche (P4), et services (Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ...). Appuyé sur le boulevard scientifique Tony-Garnier groupant des entreprises et des laboratoires de recherche, Gerland bénéficiera d'un nouvel élan grâce à l'aménagement de la Z.A.C. Porte Ampère. Le pôle de Vaise est largement impulsé avec l'aménagement du secteur de l'Industrie, l'installation d'entreprises consacrées à l'image numérique, et aux nouvelles technologies de la communication ; il est voué à devenir un espace de référence internationale en matière de numérique, de jeux-vidéo et d'industries du savoir.

Les grands pôles de services, hospitaliers et/ou universitaires constituent des pôles d'excellence de la métropole lyonnaise. Ainsi, le pôle biomédical « Lyon Est » autour de Grange Blanche et du Vinatier se développe, avec notamment le regroupement des cliniques Sainte-Anne et Lumière au sein de la Clinique de l'Europe ; il est susceptible de prétendre au niveau des grands pôles sanitaires nationaux (Génopôle d'Evry, Eurasanté de Lille) grâce à la création du bioparc de la Buire/Rockefeller.

Le domaine scientifique de la Doua (Villeurbanne), les pôles hospitaliers Croix Rousse et Lyon-Sud, les pôles d'enseignement supérieur de Bron et d'Ecully, sont d'autres grands pôles de services constituant un grand réseau technopolitain.

**Les activités économiques dans le tissu urbain.****Les « boulevards tertiaires ».**

Le principe de concentrer les activités tertiaires sur les grands axes de la ville porteurs de développement a été largement appliqué autour de la Part-Dieu : les avenues Vivier-Merle et Thiers-Villette se présentent aujourd'hui comme de véritables vitrines tertiaires de la métropole aux portes de la gare.

**Les activités diffuses dans la ville.**

La mixité des fonctions économiques et résidentielles constitue une caractéristique importante de certains secteurs de Lyon, caractéristique fragile face aux pressions du développement urbain.

# Le projet d'aménagement et de développement durable : Objectifs généraux

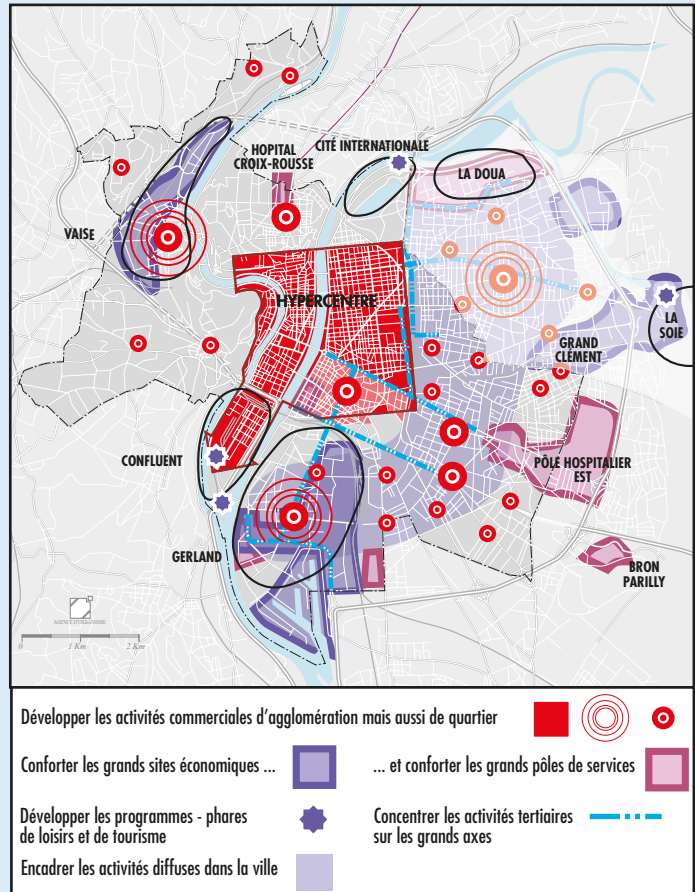
## FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

### 1 Développer les activités commerciales d'agglomération, mais aussi de quartier

- > Adapter la dimension des surfaces commerciales nouvelles en fonction des quartiers : l'hypercentre, les centralités intermédiaires destinées à évoluer vers des pôles majeurs, les autres pôles relais de l'hypercentre et les centres de proximité.
- > Favoriser l'animation de certaines rues par l'obligation de vouer les rez-de-chaussée aux activités dans les constructions neuves.
- > Limiter fortement le commerce dans les zones d'activités, d'une part afin de maîtriser la répartition des commerces dans l'agglomération, de préserver l'animation des quartiers centraux existants et, d'autre part, afin de ne pas supplanter les activités de production.

### 2 Conforter les sites stratégiques du développement économique

- > Développer le tourisme et les activités de loisirs et d'affaires, axes du développement économique.
- > Renforcer les pôles d'excellence dans le cadre des grands projets de développement urbain.
- > Faciliter le fonctionnement des grands pôles de services, en intégrant leurs besoins spécifiques, en termes d'organisation fonctionnelle, de formes urbaines et de desserte.
- > Conforter le site économique du Port Edouard Herriot, notamment dans sa vocation fluviale.



### 3 Favoriser l'insertion des activités économiques dans le tissu urbain

- > Confirmer le principe de « boulevards tertiaires » sur des axes stratégiques de représentation et de développement de la ville (3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements).
- > Inciter le maintien de l'économie dans les tissus résidentiels : par des micro-zonages protégeant les activités existantes, et par la clarification des implantations dans les quartiers mixtes. *A noter : une étude globale est engagée sur l'ensemble des micro-zonages dédiés à l'activité économique et inscrits en tissu résidentiel sur les territoires de Lyon et Villeurbanne, afin d'identifier ceux de ces micro-zonages dont l'actuelle vocation économique pourrait évoluer dans le temps compte tenu des enjeux de développement urbain et/ou de renouvellement économique des quartiers.*
- > Prendre en compte les évolutions des secteurs économiques, notamment le rapprochement des filières tertiaires et de production.
- > Améliorer la qualité de l'insertion des activités dans leur environnement urbain.

### 4 Prendre en compte les risques technologiques

Dans l'attente de l'élaboration des Plans de Prévention des Risques Technologiques (P.P.R.T), les périmètres définis en accord avec les services de l'Etat, sur la base des porter à connaissance 1 et 2, précisent les conditions d'urbanisation des secteurs concernés. Sous le terme générique de « Vallée de la Chimie », plusieurs secteurs du sud de Gerland, dans le 7<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, sont concernés par les risques générés par certaines activités du Port Edouard Herriot et le site Arkéma à Pierre-Bénite, d'une part, et par des établissements situés à Saint-Fons, d'autre part. Pour ces secteurs (précisés dans la présentation de l'arrondissement), des périmètres sont définis sur la base du porter à connaissance du Préfet du 20 octobre 2008, et une réglementation particulière présente dans le règlement s'applique à chacun des périmètres.

## Evaluation des incidences du PLU

### **Développer la ville dans le respect de son environnement naturel.**

La part des espaces naturels ou de valeur paysagère reste forte à Lyon, compte tenu de sa position centrale : le cumul des zonages dédiés aux vocations agricoles, aux espaces naturels, aux grands parcs urbains, et aux zones bâties d'intérêt paysager (secteurs des balmes zonées en URP) représente 1065 hectares soit 22% du territoire total de Lyon (avec le fleuve), ou encore 700 hectares sans le fleuve, soit près de 16% du territoire émergé de Lyon.

Si les surfaces couvertes par des zonages naturels (N2), de protection paysagère (URP) et agricoles (A, résiduelles...) sont restées stables, l'augmentation forte du zonage UL est significative. Celle-ci porte avant tout sur le statut de quelques 315 ha du Rhône, de la Saône et de leurs berges : les deux fleuves, qui constituaient jusqu'alors un « trou » dans la couverture règlementaire de l'agglomération, sont dorénavant couverts par un zonage au même titre que le reste du territoire.

Derrière une obligation légale (la loi impose désormais de couvrir tout le territoire par un zonage), la réalité d'un projet : la nécessité de statuer par un règlement les fonctions d'animation des espaces fluviaux est apparue dans le cadre des réflexions et projets d'aménagement des berges : grand projet des berges du Rhône et création de jardins des berges de Saône au droit du Confluent. Le fleuve et la rivière, espaces traditionnels de respiration au cœur de la cité, sont bel et bien en passe de redevenir des espaces vivants participant à la vie de la ville.

Mais le zonage UL s'est également enrichi d'environ 60 ha grâce au classement d'un certain nombre de parcs urbains ou de sites destinés à le devenir : les 3 ha du parc Bazin dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement, 17 ha des berges de la Cité Internationale dans le

6<sup>ème</sup>, les 13 ha de la caserne du Sergent Blandan et quelques 13 ha disséminés pour le 7<sup>e</sup> arrondissement (dont Château et berges du parc de Gerland), 10 ha d'un parc public au nord de Saint-Jean de Dieu dans le 8<sup>e</sup>, les 4,5 ha de la Cressonnière dans le 9<sup>e</sup>.

En outre, il faut noter que ces extensions du zonage UL s'ajoutent à l'inscription toute récente en zone ULC d'une grande partie des 20 ha du parc du Confluent (lors de la révision simplifiée « Confluent » du POS, approuvée en février 2004).

Enfin, les prescriptions du POS relatives à la protection des espaces boisés ou paysagers (espaces boisés classés et espaces végétalisés à mettre en valeur – précédemment « servitudes de boisement »-) ont été complétées par un nouvel outil protégeant les plantations sur le domaine public. Aujourd'hui, les espaces protégés au titre de l'un ou l'autre de ces trois outils couvrent près de 535 hectares à Lyon, soit une augmentation de 8% par rapport au POS.

### **Renforcer la cohésion et la mixité sociales.**

L'évolution des zonages traduit bien le renforcement des différentes dimensions de la centralité à Lyon.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'hypercentre : le zonage UA s'étoffe de 58 ha, dont 32 ha produits par l'intégration des ZAC (16 ha zonés UAt autour de la Part-Dieu dans le 3<sup>e</sup>, 16 ha de la Cité Internationale dans le 6<sup>e</sup>), et environ 26 ha complémentaires gagnés par la conversion de tissus urbains englobés dans la dynamique de l'hypercentre (12,5 ha jusqu'alors zonés UB dans les 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>, 3 ha UC1 dans le 9<sup>e</sup>, 5 ha URm dans les 5<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup>, 2 ha URp...) notamment le long des berges. Cette augmentation importante (de l'ordre de 22%) vient s'ajouter aux 21 ha du Confluent



## LYON

## Superficie des zones au PLU (en ha)

Surface par arrondissement	151,39	336,36	637,56	293,80	619,20	377,22	962,72	667,14	752,57	<b>4 797,96</b>
Dont surface d'eau	19,22	89,78	11,33	30,49	21,86	42,63	114,14		57,80	<b>387,25</b>

Zones urbaines		Arrondissements									TOTAL LYON
		1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	
Centre	UA	25,58	115,45			6,65				6,23	153,91
	UAp	72,67			0,04						72,71
	UAAt			54,84			19,66				74,50
	UAC		57,61					1,47			59,08
	UB	8,00	31,49	122,18	18,48		161,91	156,32			498,38
	UC			51,53	32,33	42,71		65,96	77,14	71,83	341,50
	UCp			2,56	12,20			4,02	4,19	3,41	26,38
Habitat collectif dominant	URM	17,22		232,19	84,47	8,24	41,56	149,91	218,42	75,93	827,94
	URMA			1,32				9,02	3,11		13,45
	UR			8,36	25,44	239,63			162,17	87,65	523,25
	URD								22,83	85,08	107,91
	URs						5,57				5,57
Habitat individuel dominant	UPb			67,80	12,74			2,04	72,37	67,03	221,98
	UPc					86,44					86,44
	UPs			14,36							14,36
Prise en compte du paysage, du patrimoine archéologique et des risques	UL	19,22	97,23	14,53	30,49	21,86	42,63	154,09	10,23	62,25	452,53
	ULC		25,01								25,01
	URP	3,75			35,38	80,00			0,78	71,02	190,93
	URPpa	1,73				18,09					19,82
Activités économiques	UI			22,49	3,06	0,44	2,35	178,19	52,67	79,62	338,82
Zones spécialisées	USP		9,57	40,16	6,98	21,97		71,06	43,23	23,45	216,42
	UIP							170,64			170,64
<b>TOTAL</b>		<b>148,17</b>	<b>336,36</b>	<b>632,32</b>	<b>261,61</b>	<b>526,03</b>	<b>273,68</b>	<b>962,72</b>	<b>667,14</b>	<b>633,50</b>	<b>4 441,53</b>
<b>Secteur sauvegardé</b>						31,13					<b>31,13</b>

Zones naturelles	Arrondissements									TOTAL LYON	
	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e		
N2	3,22		5,24	32,19	62,04					113,34	216,03
N2v						103,54					103,54
<b>TOTAL</b>	<b>3,22</b>		<b>5,24</b>	<b>32,19</b>	<b>62,04</b>	<b>103,54</b>				<b>113,34</b>	<b>319,57</b>

Zones agricoles	Arrondissements									TOTAL LYON	
	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e		
										5,73	<b>5,73</b>

## Superficie des protections des espaces végétalisés (en ha)

Protection des boisements et espaces végétalisés	Arrondissements									TOTAL LYON
	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	
Espaces boisés classés	4,92	0,36	8,42	35,53	82,81	60,65	5,34	10,86	90,67	299,56
Espaces végétalisés à mettre en valeur	2,16	0,04	8,10	8,29	56,78	8,56	11,39	18,09	31,09	144,50
Plantation sur domaine public à protéger	7,61	9,90	12,41	5,56	3,92	16,10	13,43	13,57	5,83	88,33
<b>TOTAL</b>	<b>14,69</b>	<b>10,30</b>	<b>28,93</b>	<b>49,38</b>	<b>143,51</b>	<b>85,31</b>	<b>30,16</b>	<b>42,52</b>	<b>127,59</b>	<b>532,39</b>

## Rapport de présentation

déjà inscrits en février 2004 (révision simplifiée du POS) en zonage UAC (présentant le même caractère de quartier hypercentral).

En second lieu en ce qui concerne les centres de quartiers : les zonages UC et assimilés sont passés de 313 ha à 348 ha, soit une augmentation de 12%. Là encore, il s'agit notamment de l'intégration des ZAC (17 ha dans les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements), de sites gagnés sur d'anciens secteurs économiques (9 ha dans les 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements), ou de mouvements divers entre zonages urbains (dans les 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup>...).

En ce qui concerne les zonages à dominante résidentielle, les superficies couvertes par les différentes typologies de règlement :

- diminuent pour le zonage UR (résidentiel collectif) : essentiellement du fait du changement de zonage des pôles de grands équipements jusqu'alors indifférenciés, mais aujourd'hui gérés par une zone spécifique USP (c'est le cas du « pôle – santé » des 3<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements, des poches de services du plateau du 5<sup>e</sup>, de l'hôpital Saint-Jean de Dieu dans le 8<sup>e</sup>...);
- sont stables pour les tissus présentant une valeur patrimoniale ou une qualité morphologique : c'est le cas des zonages UB (quartiers classiques et composés de la rive gauche) et des zonages UP (quartiers de maisons et villas), ...
- augmentent sensiblement pour les zonages caractérisant un fort potentiel de mutation : c'est le cas notamment du zonage URD (se substituant au zonage URv) propre aux grands ensembles engagés dans des projets de renouvellement urbain : 21 ha du quartier Mermoz dans le 8<sup>e</sup>ème, et surtout 84 ha du Grand Projet de Ville de la Duchère, dont 70 ha gagnés sur des tissus jusqu'alors zonés URm. De fait, c'est aussi le cas des zonages URM et URMA, presque stables malgré le changement de zonage des 70 ha convertis en URD, grâce à

l'inscription de nouveaux secteurs en quantité importante : 14 ha issus de l'intégration des ZAC, 25 ha issus de la reconversion d'anciens tissus économiques (dans les 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements principalement), ou en place d'autres zonages urbains...

Indépendamment des décomptes de zonages, un aspect extrêmement important du PLU réside dans la prise en compte du caractère patrimonial des tissus. Tout d'abord, le PLU complète fortement les dispositifs déjà mis en œuvre au travers du Secteur Sauvegardé du Vieux Lyon et de la ZPPAUP de la Croix Rousse (déjà plus de 1000 bâtiments protégés par la ZPPAUP et repris par le PLU) : ainsi, quelques 450 bâtiments sont aujourd'hui préservés au titre de leur intérêt patrimonial dans le 5<sup>e</sup>ème arrondissement de Lyon (dans le centre historique du quartier Saint-Just d'une part, et le long des quais de Saône de part et d'autre du PSMV d'autre part), et plus de 150 bâtiments intéressants supplémentaires sont identifiés sur l'ensemble des autres arrondissements de Lyon.

En outre, l'inscription de « périmètres d'intérêt patrimonial » concerne aujourd'hui la plupart des arrondissements de Lyon (hors 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup>, déjà couverts par la ZPPAUP de la Croix-Rousse et le périmètre Unesco) : 30 périmètres pour une superficie totale de 445 hectares.

### **Favoriser le développement des activités économiques.**

En termes de politique de dynamisation commerciale, le PLU a fait évoluer les outils déjà mis en œuvre par les POS précédents, dont les évolutions de zonage ne rendent pas compte. Ainsi, en accompagnement des règles de zonage propres à l'hypercentre et aux centres de quartiers, la création de « secteurs de polarités commerciales » permet de distinguer aujourd'hui les 472 ha d'un secteur d'activité hypercentrale (où les nouvelles implantations

commerciales sont autorisées sans limite de plafond), les 267 ha des centres secondaires et centres-relais (où les nouveaux commerces sont autorisées dans la limite de 2000 m<sup>2</sup> ou 3500m<sup>2</sup>), et les centres de proximité et de quartiers (dans lesquels les nouveaux commerces sont limités à 1000 et 1500 m<sup>2</sup> de surface de vente). En outre, les prescriptions graphiques d'« alignement commercial » et d'« alignement artisanal » du POS ont évolué vers des prescriptions de « linéaires toutes activités » et de « linéaires artisanaux et commerciaux », permettant de protéger de façon plus adéquate les rez-de-chaussée actifs sur rue.

Enfin, en accompagnement d'une évolution contextuelle et structurelle des milieux économiques et industriels (notamment liée aux spécificités des nouvelles technologiques), les zonages dédiant les sols à des vocations économiques ont été largement réorganisés. Ainsi, les anciens zonages UE (bureaux), UI et UId (industriels) ont été refondus en une seule zone UI intégrant les nouvelles technologies. Dans le même temps, le zonage spécifique US des terrains liés à l'exploitation ferroviaire a disparu ; lesdits terrains ont été intégrés dans les zonages environnants (économiques ou urbains). Parallèlement, les pôles de grands équipements, jusqu'alors indifférenciés, bénéficient dorénavant d'un zonage USP spécifique en facilitant la gestion (c'est le cas des sites hospitaliers, universitaires, des gares et pôles d'échanges...). Pour finir, la zone UFp (relatives aux sites portuaires) a été rebaptisée UIP.

Au final, le portefeuille des terrains couverts par un zonage UI, constitué « par héritage » de 320 ha (zonages UI, UId et UE du POS précédent), a été étoffé de 45 ha issus en grande partie par l'intégration des ZAC (10 ha), l'affirmation de la vocation économique de terrains ferroviaires (27 ha jusqu'alors zonés en US), voire par le changement de zonage URM (7,5 ha dans les 3<sup>e</sup>

et 7<sup>e</sup> arrondissements). A noter : au droit du Port Edouard Herriot, le classement d'une partie de la surface d'eau du Rhône en zonage UIP ajoute 29 ha virtuels à ce bilan.

En contrepartie, 38 ha de zones UI du POS ont été intégrés à des zonages urbains (9 ha à des zonages UC, 4,5 ha au zonage UL, et surtout 33 ha au zonage URM...) pour en accompagner la reconversion urbaine progressive.





Commune de Lyon

---

# Premier arrondissement





## Rapport de présentation

***l'arrondissement et ses enjeux***

Le 1<sup>er</sup> arrondissement de Lyon couvre 151 hectares et accueillait en 1999 26 868 habitants (soit 6 % de la population de Lyon et une augmentation de 1,1 % depuis 1990). Son histoire est étroitement imbriquée dans celles des 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>, car il participe à la fois de la Presqu'île et de la Croix Rousse. En l'occurrence, le découpage administratif du territoire au nord a été influencé par la ligne de défense, installée dès le Moyen Âge, et matérialisée de nos jours par le boulevard de la Croix Rousse.

Les différentes entités identifiables au sein de l'arrondissement traduisent la pérennité de ces rattachements historiques :



> la partie nord Presqu'île dans le prolongement du 2<sup>e</sup> arrondissement, quartier de commerces et des services, où se situent de grands équipements ;

> les pentes de la Croix Rousse, quartier historique dont l'habitat ancien des canuts bénéficie d'un dispositif exceptionnel de protection du patrimoine (Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager ou Z.P.P.A.U.P.), mais aussi les quais et balmes des deux fleuves inscrits dans la continuité de la Presqu'île et des pentes boisées surplombant le Rhône et la Saône vers l'amont.

*A noter : l'ensemble du système urbain composant l'arrondissement est compris dans le site historique classé au patrimoine mondial par l'U.N.E.S.C.O.*

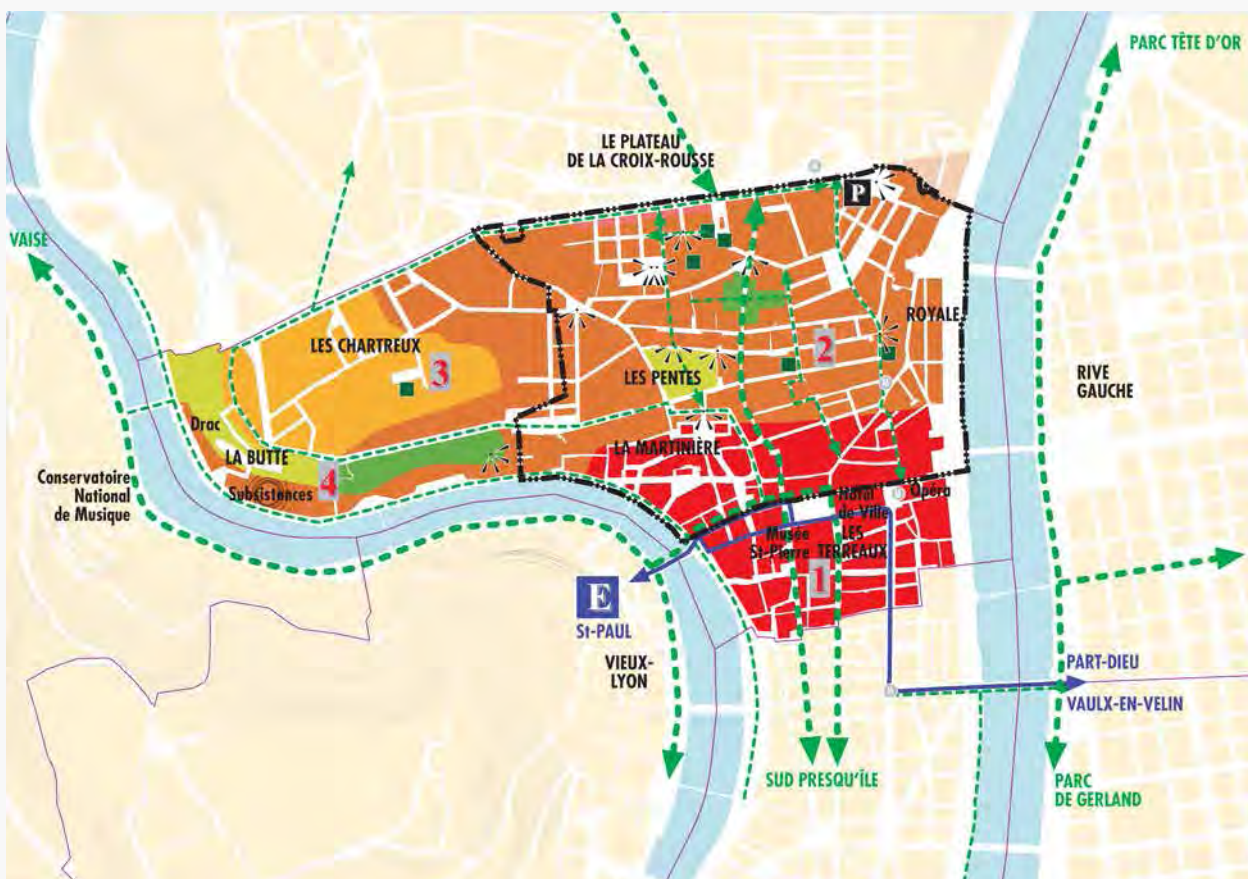


Avec un taux de logements sociaux de 13,7%, le 1<sup>er</sup> arrondissement présente un déficit d'environ 1000 logements sociaux (inventaire DDE 2001). Pour 2002-2004, première période triennale du PLH (Programme Local de l'Habitat), le 1<sup>er</sup> arrondissement s'est engagé sur un objectif théorique de réalisation de 50 logements sociaux, afin de contribuer au rattrapage de déficit en logements sociaux sur la Ville de Lyon. Compte tenu de l'analyse des demandes de logement social des ménages souhaitant être logés dans cet arrondissement (source ODELOS 1/07/0221), la typologie des logements qui seront produits devra se rapprocher d'une répartition d'environ 15% de studios et « type 1 », 32% de « type 2 », 31% de « type 3 », 18% de « type 4 », et 4% de « type 5 et + » (cf Protocole habitat : au moins un type 5 et + par tranche de 12 logements).



# Le projet d'aménagement

## Le projet d'aménagement et de développement durable décliné sur le 1<sup>er</sup> arrondissement de Lyon



### VOCATIONS

- Renforcer les quartiers de l'hypercentre
- Conforter le caractère continu des tissus denses
- Encadrer l'évolution des tissus composites
- Développer la trame des parcs urbains et espaces verts
- Protéger la dominante paysagère des tissus bâtis

### DYNAMIQUES

- Sites bâtis remarquables préservés (ZPPAUP, PSMV, autres protections)
- ☼ Vues remarquables à préserver
- Espaces verts ou sportifs de proximité à créer
- Projet de parc de stationnement
- Axe fort de transport collectif
- E Pôle d'échanges de transport collectif
- Réseau "modes doux" à développer à terme :
  - principes d'axes forts (plan modes doux Grand Lyon, itinéraires majeurs)
  - autres principes d'itinéraires : bandes et pistes cyclables (plan modes doux Grand Lyon), autres aménagements

Les numéros du schéma renvoient à la numérotation des secteurs identifiés dans les «**objectifs par secteur**» du PADD

## Rapport de présentation

**LA PARTIE NORD PRESQU'ÎLE**

Constat

**1 Le secteur Terreaux au nord de la presqu'île**

Dans le prolongement du 2<sup>e</sup> arrondissement, le territoire centré autour des Terreaux s'inscrit dans une morphologie classique, propre à la Presqu'île.

Le secteur des Terreaux concentre historiquement un ensemble remarquable d'équipements emblématiques, propres à sa position hypercentrale : hôtel de ville, opéra, musée des beaux arts.

Parallèlement, les activités économiques sont nombreuses, mais différentes selon les secteurs :

- > au sud-est (secteur République/Opéra), les activités bancaires et de services dominant ;
- > au sud-ouest (secteur Saint-Nizier), le commerce de proximité est davantage présent.

**LES PENTES DE LA Croix Rousse ET LES BALMES DES DEUX FLEUVES**

Si la présence de vestiges archéologiques (amphithéâtre des trois Gaules, ...) témoigne d'une occupation très ancienne du site, la majeure partie des immeubles des pentes de la Croix Rousse a été réalisée au début du XIX<sup>e</sup> siècle, lors d'une vague d'urbanisation spectaculaire. Le site des pentes s'inscrit dans une position exceptionnelle par rapport à la ville : ouvert au sud, il surplombe la Presqu'île et offre des dégagements visuels sur le Rhône, la Saône et au-delà, qu'il importe de préserver.

Ce relief accentué, à l'origine d'une grande qualité de site, est également source de risques en terme de mouvements de terrain.

**2 La partie est des pentes...**

Le quartier est constitué d'un type d'habitat urbain à forte densité et de grande hauteur, architecture spécifique des pentes (« immeuble canut »). Le parcellaire s'appuie sur les rares rues existantes qui gravissent la colline (montée de la Grande Côte, montée Sébastien) et sur des rues transversales qui définissent des îlots très allongés. Plusieurs entités spécifiques peuvent être distinguées : quartier Martinière / Saint-Vincent sur les quais de Saône, quartier « Royale » sur les quais du Rhône...

Les circulations horizontales qui se traduisent par une succession d'allées ou de traboules, de cours et d'escaliers servant à rattraper les dénivelés, sont certainement l'un des aspects les plus originaux des pentes de la Croix Rousse. La variété et la qualité des solutions adoptées, pour créer ce système de circulation piétonne où s'interpénètrent espace public et espace privé, sont exceptionnels.

(...)

# Le projet d'aménagement et de développement durable

## Objectifs par secteur

## Rapport de présentation

### Outils réglementaires

**Protéger le cœur historique classique de la ville ; préserver la mixité des fonctions et le commerce.**

- > **Affirmer le caractère central et ordonné sur tout le secteur (jusqu'à la place Louis-Pradel et la rue d'Algérie au nord).**
- > **Permettre toute implantation commerciale, sans limiter les surfaces de vente.**
- > **Protéger les linéaires d'activités en rez-de-chaussée et les étendre à certaines rues pour favoriser le retour des petites activités en centre-ville.**

- *Zonage UA sur toute la Presqu'île.*
- *Périmètre de polarité commerciale sans plafond autorisant toute nouvelle implantation commerciale quelque soit sa taille.*
- *Prescription de Linéaires Toutes Activités sur la plupart des rues du secteur.*

**Prévenir les risques sur les pentes de la Croix Rouse, en conditionnant la constructibilité des sites à la prise en compte d'un risque géologique.**

- *Indication d'une Zone de prévention des mouvements de terrains sur toute la partie nord de l'arrondissement, entre la limite du 4<sup>e</sup> arrondissement, le quai Saint-Vincent, les rues de la Vieille, Bouteille, Savy, des Capucins, du Griffon, des Feuillants, Alsace-Lorraine puis la place Chazette.*



## Rapport de présentation

## Constat

## 2 ... la partie est des pentes (suite).

La forte identité urbaine de ce quartier a conduit à sa préservation par une procédure de Z.P.P.A.U.P., mise en place en 1993 et révisée en 2000. Les principales prescriptions portent sur le patrimoine bâti à protéger, les modalités d'insertion des constructions neuves, la mise en valeur des relations de co-visibilité sur le site de la ville. La révision de la Z.P.P.A.U.P. a visé une meilleure prise en compte des projets urbains en cours, et de la notion de « patrimoine vivant », en permettant les évolutions nécessaires du tissu : elle a ainsi introduit certaines souplesses concernant la constructibilité. Pour rappel, les servitudes de la Z.P.P.A.U.P. s'imposant au P.L.U ont pour objet de :

- mettre en valeur les immeubles existants construits entre le XVI<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècles,
- inscrire l'architecture contemporaine dans le respect d'une identité croix-roussienne,
- préserver les cônes de vues sur la ville qui s'étend en contrebas,
- protéger et restaurer les traboules et passages piétons qui irriguent l'ensemble du site.

Le vieillissement et la dégradation d'une partie du parc bâti privé rendent nécessaire une action publique de revalorisation : au travers d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.), mais aussi de Périmètres de Restauration Immobilière (P.R.I.) déclarés d'Utilité publique, sur le bas des pentes (entre Terreaux, Leynaud, Grande Côte, place Croix Paquet et quartier Royale : opérations en cours de lancement).

La mise en valeur des cheminements entre le haut et le bas des pentes se poursuit avec la valorisation opérationnelle des grandes continuités nord-sud : poursuite de l'aménagement de la montée de la Grande Côte, itinéraire Griffon / Saint-Sébastien, itinéraire Forez / Saint-Polycarpe / Thiaffait, mais aussi montée des Carmélites. Cette maille de cheminements se greffe sur un réseau d'espaces verts et/ou publics compensant la forte densité bâtie des pentes : jardins Croix Paquet et des Pierres Plantées, place Sathonay, jardin de la Grande Côte... Un nouvel axe de promenade sud-nord doit être mis en valeur parallèlement à la Grande Côte, entre la place Sathonay et le boulevard de la Croix Rousse.

La présence des activités économiques représente un enjeu majeur du secteur, même si la vacance des rez-de-chaussée est encore importante sur certaines rues : le bas des pentes jusqu'à la rue Leynaud constitue une frange de l'hypercentre en prolongement des Terreaux, mais les activités liées à l'artisanat, au textile, à la création et aux services sont implantées jusqu'aux rues Imbert-Colomès et Pierre-Blanc (exemple de la réhabilitation du passage Thiaffait) ; le quartier Martinière présente plutôt un caractère commercial de proximité ; dans le cadre de la restauration de la halle de la Martinière, une étude sur les modalités d'un développement commercial de proximité et les aménagements urbains d'accompagnement (voirie, espaces publics, liens avec la place Rambaud) a été engagée sur l'ensemble du secteur Martinière / Terreaux. Au sein de la moitié supérieure des pentes, plus résidentielle, seule la frange du boulevard de la Croix Rousse (jusqu'à la rue de Crimée) développe une activité commerciale, prolongeant le dynamisme marchand du plateau.

Du fait de sa trame viaire resserrée et d'une forte densité résidentielle, le 1<sup>er</sup> arrondissement souffre d'une asphyxie liée à automobile et tout particulièrement en ce qui concerne le stationnement. La création d'un parking public souterrain de 440 places sous la place du Gros Caillou, en limite des 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements, dont la moitié à destination des résidents, doit contribuer à améliorer sensiblement la situation du haut des pentes, et permettra la mise en valeur de ce belvédère remarquable par l'aménagement d'un espace vert. En outre, la requalification du quai Lassagne et des espaces associés constitue un enjeu important pour la liaison nord-sud des berges du Rhône, dans le prolongement des aménagements des quais Gailleton et Courmont (2<sup>e</sup> arrondissement) : le redimensionnement de l'espace public, le retraitement des places Chazette et Tolozan sont envisageables à terme.

# Le projet d'aménagement et de développement durable

## Objectifs par secteur

**Préserver la mixité fonctionnelle au nord et au sud des pentes notamment en aidant à la réapparition des noyaux commerciaux, et développer le réseau d'espaces verts.**

- > **Préserver l'activité artisanale et le commerce de proximité dans la partie sud des pentes.**
- > **Autoriser un développement commercial à l'échelle du plateau de la Croix Rousse au nord de la rue de Crimée.**
- > **Faciliter le stationnement des résidents des Pentes, pour aider à la revalorisation résidentielle de ce secteur.**
- > **Créer, à terme, de nouveaux espaces verts de proximité dans le quartier : angle des rues Crimée et Say, rue Burdeau.**
- > **Affiner les diverses protections de boisement en lien très fort avec les protections de la Z.P.P.A.U.P.**
- > **Protéger l'amphithéâtre des trois Gaules, au titre des sites archéologiques majeurs de l'agglomération, de la même façon que les théâtres gallo-romains de Fourvière.**

## Rapport de présentation

### Outils réglementaires

- *Intégration des zonages et prescriptions graphiques traduisant les règles de la ZPPAUP : zonage UAp, nombreux Eléments Bâti à préserver, gestion fine des hauteurs justifiant un plan détaillé à l'échelle du 1/2000<sup>e</sup>, prescription de Cheminements à préserver et d'Espaces Non Aedificandi garantissant le dégagement de cônes de vue...*
- *Linéaires Toutes Activités sur la majeure partie des rues au sud de la rue Imbert-Colomès à l'est de la Grande Côte, autour de la place Sathonay, le long des rues des Carmélites, du Bon Pasteur et le long de la rue Royale ; Périmètre de polarité commerciale autorisant l'implantation de nouvelles surfaces de vente quelque soit leur taille couvrant le sud des pentes .*
- *Périmètre de polarité commerciale autorisant l'implantation de nouveaux commerces limités à 3500 m<sup>2</sup> de surface de vente au sud du boulevard de la Croix Rousse, Linéaires Toutes Activités le long du Boulevard et de la rue des Pierres Plantées.*
- *Emplacements Réservés pour la création de parcs publics de stationnement pour résidents, clos Saint-Benoît, rues des Tables Claudiennes, du Bon Pasteur et de Crimée.*
- *Emplacements Réservés pour la création d'espaces verts publics rues de Crimée et Burdeau, et montée Saint-Sébastien.*
- *Nombreuses prescriptions d'Espaces Boisés Classés et Espaces Végétalisés à mettre en valeur en cœur d'îlots, et de Plantations sur domaine public.*
- *Zonage protecteur URPPa sur l'amphithéâtre des Trois Gaule et ses abords.*

## Rapport de présentation

Constat

### 3 La partie ouest des pentes.



Contrastant avec la partie est dense, la partie ouest des pentes, comprise entre le cours du Général Giraud, le boulevard de la Croix Rousse et la rue Tourette-Ornano, apparaît plus aérée. L'implantation plus lâche des bâtiments favorise une végétalisation sur le domaine privé. Le caractère végétal est renforcé par la présence du jardin des Chartreux inscrit sur la balme. Egalement, la place des Chartreux pourrait être agrandie par l'aménagement d'espaces verts. Sur cette partie ouest des pentes, les activités commerciales et artisanales sont plus clairsemées que sur le reste de l'arrondissement.

### 4 Les balmes et les quais de la Saône.



En dehors d'un périmètre anciennement et densément peuplé, les pentes vers la Saône, trop raides, constituent des zones moins denses, qui recèlent de nombreux espaces libres, jardins et parcs. L'arrivée par les quais de Saône est marquée par un goulet, au droit du fort Saint-Jean, où la dimension paysagère est dominante de part et d'autre de la rivière. La trame paysagère se déploie de chaque côté du fort Saint-Jean et intègre les maisons individuelles accrochées au versant.

En contrebas de ce balcon vert, une ligne d'urbanisation, de caractère dense, ponctuée de grands ensembles architecturaux monumentaux, s'étire le long du quai Saint-Vincent. Bien qu'en retrait en raison du coude de la Saône, cette bande bâtie constitue une extension naturelle de l'hypercentre, et développe, autour du quartier de la Butte, une vocation de grand pôle de services : les Greniers d'Abondance accueillent la D.R.A.C., et l'hôtel de la Butte le C.A.U.E. ; les anciennes « subsistances militaires » constituent un espace de création et d'exposition artistique en plein développement, susceptible d'accueillir l'Ecole des Beaux-Arts ; l'Ecole du Trésor s'est récemment installée dans le fort Saint-Jean ; le Conservatoire national de musique et de danse, situé en vis-à-vis sur la rive gauche de la Saône, participe à cet ensemble.

# Le projet d'aménagement et de développement durable

## Objectifs par secteur

## Rapport de présentation

### Outils réglementaires

**Prendre en compte les caractéristiques propres à ce quartier résidentiel.**

> **Préserver le caractère aéré et végétalisé des tissus, en distinguant quelques axes continus.**

- Zonages UA autour du Jardin des Chartreux, UB de part et d'autre de la rue des Chartreux, et URM au-delà jusqu'à la Montée de la Butte et le Cours du Général Giraud ; nombreux Espaces Boisés Classés ou Espaces Végétalisés à mettre en valeur en cœur d'îlot.

- Prescription de Continuité Obligatoire le long du Boulevard de la Croix Rousse, sur le tronçon ouest du Cours du Général Giraud, de part et d'autre de la rue Duroc et autour de l'impasse des Chartreux.

**Assurer la préservation du caractère naturel des balmes et affirmer le caractère hypercentral du quai de Saône jusqu'aux Greniers d'Abondance.**

> **Limiter le développement bâti du fort Saint-Jean et des tissus résidentiels en balcon.**

> **Favoriser l'évolution du quai Saint-Vincent dans le prolongement de la Presqu'île.**

- Zonage N2 et Espaces Boisés Classés sur le jardin des Chartreux et les balmes ; zonage protecteur URP sur le fort Saint-Jean et les tissus entre la montée de la Butte, les Subsistances et le Cours Giraud.

- Zonage UA, propre à l'hypercentre, s'étirant le long du quai Saint-Vincent en contrebas du jardin des Chartreux, incluant les Subsistances, l'Hôtel de la Butte et les Greniers d'Abondance.



**1.1**  
OAQS

# Orientation d'aménagement

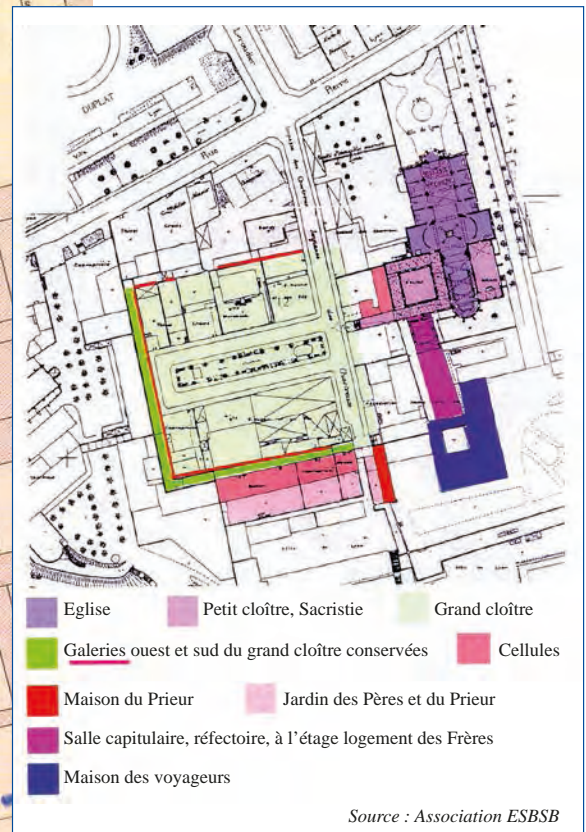
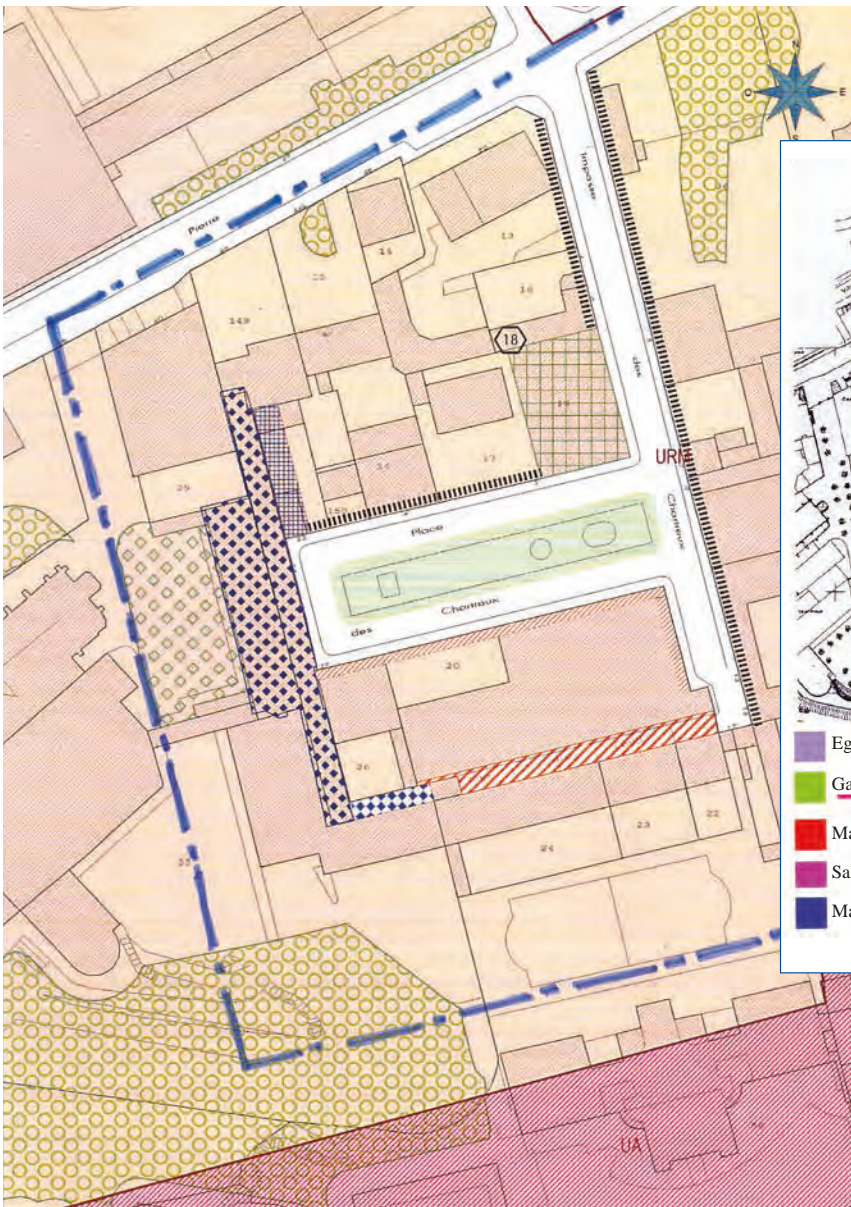
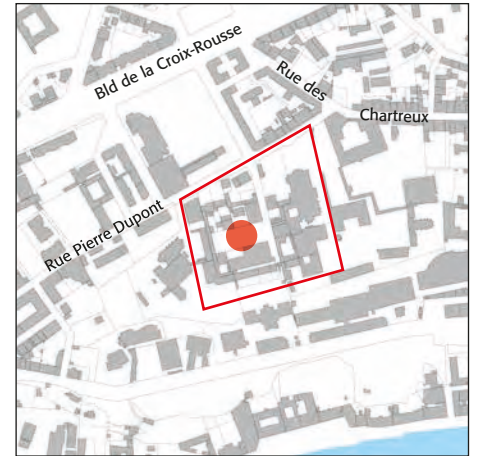
## Place des Chartreux

### Objectif



Encourager la protection et la remise au jour des vestiges de l'occupation religieuse par la Grande Chartreuse du « Lys Saint Esprit » dans le quartier de Saint Bruno des Chartreux, et notamment de l'ancien grand cloître.

### Principes d'aménagement

Obligation de préserver les vestiges de l'arcature méridionale de l'ancien grand cloître de la Chartreuse du Lys Saint-Esprit et son déambuloire (XVIII<sup>e</sup> siècle) dans le but de leur remise au jour.



#### Légende

-  Périmètre
-  Vestiges de l'arcature méridionale et du déambuloire de l'ancien grand cloître